



COMMUNE DE LEYSIN

AVIS A LA POPULATION

Sécurité incendie : mesures renforcées dans les établissements et bâtiments publics

Le récent et tragique incendie survenu à Crans-Montana a profondément marqué la population et rappelé combien la sécurité incendie est un enjeu essentiel pour la protection des personnes.

À la suite de cet événement, le Conseil d'État du canton de Vaud a annoncé, le 8 janvier 2026, plusieurs mesures destinées à renforcer la prévention et le respect des règles de protection incendie dans les établissements ouverts au public, en particulier ceux soumis à la loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB).

Dans ce cadre, la Commune de Leysin a décidé de prendre des mesures concrètes afin de garantir un haut niveau de sécurité sur son territoire. Ces mesures concernent :

- les établissements publics (restaurants, hôtels, bars, etc.),
- ainsi que les bâtiments publics communaux accueillant du public.

Les actions mises en place comprennent notamment :

- une auto-évaluation des établissements concernés portant sur les principaux critères de sécurité incendie,
- puis des visites de contrôle sur site, réalisées en collaboration avec un expert cantonal en prévention incendie de l'Établissement cantonal d'assurance (ECA).

Ces démarches ont pour but de :

- vérifier que les prescriptions de protection incendie en vigueur sont respectées,
- identifier d'éventuels points d'amélioration,
- et prévenir les risques afin de garantir la sécurité des usagers, des employés et de la population.

La Municipalité remercie les exploitants et services concernés pour leur collaboration, ainsi que la population pour sa compréhension. Ces mesures s'inscrivent dans une volonté commune de prévention et de responsabilité au service de la sécurité publique.

La Municipalité